

PROJET ASSOCIATIF GLOBAL



2017-2021

*L'ambition d'hier, la force collective d'aujourd'hui
Pour construire ensemble demain...*

*Association de parents,
De personnes handicapées mentales
Et de leurs amis*

Affiliée à l' Unapei, Reconnue d'Utilité Publique

**Apei - Les Papillons Blancs
d'Hénin-Carvin**

Boulevard Jean Moulin
BP 174

62253 HENIN-BEAUMONT CEDEX

☎ 03.21.20.60.13 / siege@apei-henin.com

www.apei-henin.com

SOMMAIRE

Le mot du Président	<i>p. 3</i>
Notre histoire	<i>p. 4-5</i>
Le Mouvement Parental	<i>p. 6</i>
Nos valeurs	<i>p. 7</i>
Nos missions	<i>p. 8</i>
La fiche d'identité associative	<i>p. 9</i>
Nos principes d'action	<i>p. 10-11</i>
Notre organisation associative	<i>p. 12</i>
Nos commissions	<i>p. 13</i>
Nos établissements et structures associées	<i>p. 14-15</i>
Nos engagements d'association gestionnaire	<i>p. 16-17</i>
Nos priorités et nos objectifs	<i>p.18 à 22</i>
✘ Priorité 1 : Développer la participation et la communication associative	
✘ Priorité 2 : Développer des services nouveaux au regard des besoins des familles	
✘ Priorité 3 : Développer des moyens en lien avec la place assumée dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire	
✘ Priorité 4 : Continuer à développer des réponses ajustées aux besoins au sein des structures dans une logique d'accompagnement des parcours permettant une réponse accompagnée pour tous	
✘ Priorité 5 : Poursuivre la mise en œuvre de réponses aux besoins évolutifs des personnes en situation de handicap par la recherche permanente du progrès et de la qualité d'accompagnement	
Modalités d'élaboration du projet	<i>p. 23</i>
Quelques repères chronologiques	<i>p. 24-25</i>
Glossaire.....	<i>p. 26</i>

PROTÉGER L'EXISTANT...

... PRÉPARER DEMAIN

Protéger l'existant, c'est essentiel pour conforter nos fondations !

Préparer demain, c'est notre tâche quotidienne. Pérenniser l'association, asseoir son rôle, c'est ce à quoi les bénévoles se consacrent depuis la création de l'association en 1959 dans la chaîne immuable de l'histoire associative.

Un projet associatif n'est pas un document figé. Son élaboration est un moment privilégié de concertation entre tous les acteurs de l'association, familles, personnes en situation de handicap et professionnels. Une fois rédigé et validé, le projet associatif vit et évolue sans remettre en cause ses fondements.

L'Association est un acteur majeur de l'accompagnement dans le secteur médico-social sur l'agglomération d'Hénin-Carvin. Son projet associatif constitue à cet égard une carte de visite de ce qu'elle est, et de ce qu'elle veut faire. Il prend date afin que chacun, au sein de l'association et à l'extérieur, ait pleinement connaissance de la volonté, de l'implication et de la force de ses acteurs.

De nouveaux enjeux et de nouveaux défis se font jour. Il est essentiel pour la pérennité de notre association d'analyser l'environnement dans lequel elle évolue et de pouvoir définir de nouvelles orientations et de nouvelles priorités pour les années à venir. Ce qui ne change pas, c'est notre ADN, celui d'une association parentale fière de ses valeurs et fière de son histoire.

Les politiques publiques actuelles visent autant que possible le maintien en milieu de vie ordinaire des personnes en situation de handicap. Parallèlement, nous constatons la détresse de nombreuses familles face à l'absence de solutions d'accompagnement satisfaisantes pour leurs proches. Nous constatons également une évolution de la population accueillie dans les établissements et services.

Alors, comment, dans ce contexte, organiser le parcours de vie des personnes en situation de handicap et garantir la qualité de l'accompagnement ?

Comment apporter des réponses concrètes aux personnes handicapées vieillissantes ? aux personnes avec autisme ? aux personnes présentant un handicap psychique ? aux besoins de scolarisation et de parcours professionnels ? Comment poursuivre la construction des réseaux d'accompagnement avec d'autres associations, d'autres partenaires, avec l'hôpital, avec les cliniques, avec les médecins généralistes, les maternités, avec l'école, avec les entreprises ?

Le présent projet associatif a pour ambition de fixer les priorités et les objectifs qui permettront à l'association de relever les défis qui se présentent à elle avec pour principale préoccupation de permettre aux personnes en situation de handicap de vivre une vie la plus épanouissante possible et de garantir et pérenniser la gouvernance parentale de l'association.

Le projet associatif doit nous permettre de rester un acteur majeur et crédible dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap autour d'une association ouverte, partenariale et professionnelle.

Le projet associatif de l'Apei – Les Papillons Blancs d'Hénin-Carvin a vocation à être un outil de pilotage, de coordination et de définition des priorités de l'association. Il doit permettre en ce sens de réaffirmer son identité militante mais aussi de fédérer les différents acteurs, bénévoles et salariés, autour d'objectifs communs.

ALORS, ENSEMBLE, AGISSONS POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE ET PLUS SOLIDAIRE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP !



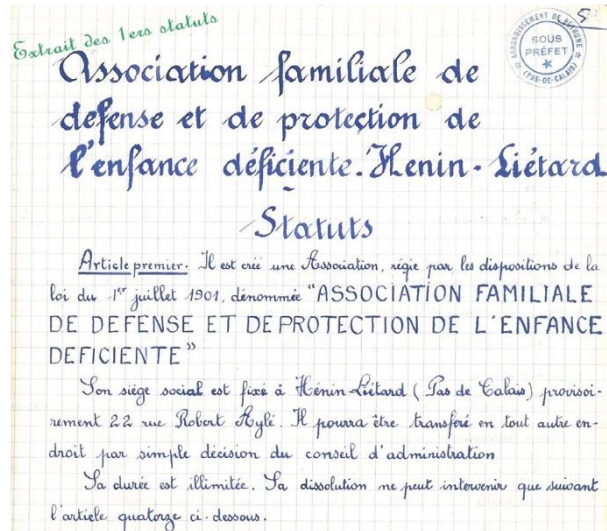
Eric Carlier, Président.

NOTRE HISTOIRE

Depuis près de 60 ans, l'Apei- Les Papillons Blancs d'Hénin-Carvin œuvre pour les personnes en situation de handicap et leurs familles. Attachée à ses origines et ses racines du bassin minier, l'Apei n'a eu de cesse d'élargir et d'améliorer les réponses à apporter aux personnes en situation de handicap.

L'ère fondatrice : 1959-1967

L'Apei trouve ses origines dans les bonnes œuvres des mines à destination des ouvriers des houillères. Sur l'initiative de plusieurs parents soucieux de rompre l'isolement des personnes handicapées mentales et de leurs familles, et sous la présidence de M. Bécu, Notaire à Hénin-Beaumont (non parent), est créée officiellement le 12 novembre 1959, en préfecture de Béthune, l'association familiale de défense et de protection de l'enfance inadaptée. Le premier local de l'association se trouve alors rue Brossolette à Hénin-Beaumont et permet l'accueil d'une quinzaine d'enfants où se déroulent, par ailleurs, les premières réunions de parents. Les premiers salariés sont embauchés dès 1960.



Émergence d'un secteur de l'enfance : 1967-1975

Durant cette période, 2 IMP et 1 IMPro sont ouverts. En 1972, un premier siège est organisé et financé par les structures existantes. De cette période, on note les débuts de la professionnalisation de l'association : l'Apei compte alors 30 salariés en 1974. C'est en 1972 que l'association prend le nom d'Association des Parents d'Enfants Inadaptés d'Hénin-Carvin et Environs «Papillons Blancs».

Le développement progressif et maîtrisé en filière : 1975-1984

A partir des années 1975, est mis en place un Centre d'Aide par le Travail (CAT), installé sur un ancien carreau de fosse racheté pour 1 franc symbolique. Il est d'abord destiné aux enfants sortis de l'IMPro. Des moyens importants sont apportés par la puissance publique dans les IMP-IMPro et le CAT. La période est propice au développement des activités de travail protégé dans un tissu industriel et économique encore dynamique. Les foyers pour travailleurs handicapés sont construits au début des années 1980.



Cette période est aussi un tournant politique symbolique puisque l'arrivée en 1975 de M. Douchy, premier Président non issu du corps des ingénieurs des mines, répond à la demande des familles de voir plus de parents dans le Conseil d'Administration (CA) et le Bureau de l'APEI. La professionnalisation s'accroît fortement et des comités de gestion sont mis en place afin de faire le lien entre la sphère politique et familiale et l'environnement professionnel et technique. Par ailleurs, le siège, à la fin des années 70, assure à l'époque des fonctions de secrétariat général.

La consolidation des structures existantes : 1984-2000

La période courant du milieu des années 1980 jusqu'à l'an 2000 est marquée par un développement et une gestion sereine. Les structures continuent de se professionnaliser et s'adaptent au nouveau contexte institutionnel issu de la décentralisation avec la montée en compétence du Conseil Général.

Une extension des capacités d'hébergement est assurée et un second CAT est créé en 1992 à Courrières. Dans les années 1990, un service associatif Viaduc est créé et autofinancé par l'Apei. Il réapparaîtra sous la forme d'un SATJ financé par le Conseil Général en 2006 et par l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour moitié en 2008. Les présidences s'installent dans la durée avec l'élection de M. Ruffin en 1985 puis de M. Carlier en 1996.

Au tournant du 21ème siècle, modernisation et intégration : Les années 2000

Les années 2000 sont d'abord celles de la réaffirmation et de la promotion des droits des personnes en situation de handicap avec la promulgation des grandes lois réformatrices du champ du handicap : les lois n°2002-2 du 2 janvier 2002 dite de rénovation du secteur social et médico-social et n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Elles sont aussi marquées par un tournant gestionnaire et la recherche d'optimisation des financements octroyés par les pouvoirs publics. Au milieu des années 2000, l'Apei se dote d'une direction générale en remplacement de la fonction de secrétariat général et s'installe dans les locaux actuels. L'Apei s'inscrit dans les réformes gestionnaires tout en affirmant ses valeurs et principes, et en affichant sa volonté de poursuivre sa mission de réponse aux besoins des personnes en situation de handicap et leur inclusion.

En témoignent des évolutions de l'association : La création du foyer de vie (FDV), du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), des Services d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) pour répondre à une demande croissante de nouveaux besoins (vieillesse des personnes handicapées, autonomie des personnes, accompagnement des enfants les plus fragiles et d'enfants en inclusion scolaire...), mais aussi les projets de réorganisation et de mutualisation (regroupement des IME de Carvin et Montigny, regroupement des ESAT de Montigny et Courrières), la participation de l'Apei au montage de projet de création de Maison d'Accueil Spécialisée, le regroupement sur Carvin du foyer Darcy d'Hénin-Beaumont et du foyer du Moulin de Carvin, la création de nouvelles activités comme la blanchisserie pour le travail protégé... L'Apei emploie dès 2011 près de 280 professionnels.



Un nouveau développement après 2010



L'association cherche toujours à maintenir un juste équilibre entre sa mission militante, au nom des personnes en situation de handicap et de leurs familles, et sa mission d'organisme gestionnaire. Sur le premier plan, elle a développé des occasions de représenter de manière proactive les personnes en situation de handicap, notamment à travers des événements dans la vie de la cité (Handi-catch, Handi-Rock festival). Sur le deuxième plan, elle dynamise des pôles d'activité en les transformant en dispositifs complets permettant de répondre aux besoins dans les étapes de parcours de vie des personnes, avec une visée inclusive plus active. Dans ses établissements ou services, elle accompagne davantage des personnes présentant des handicaps ou des situations handicapantes spécifiques : Troubles du spectre Autistique, handicap psychique. Ceci transforme peu à peu les publics accompagnés, originellement marqués par la déficience intellectuelle. Enfin, elle engage un dispositif d'accueil de personnes adultes sans solution immédiate, financé avec ses propres moyens, au travers du Service Associatif Solidaire La Passerelle.

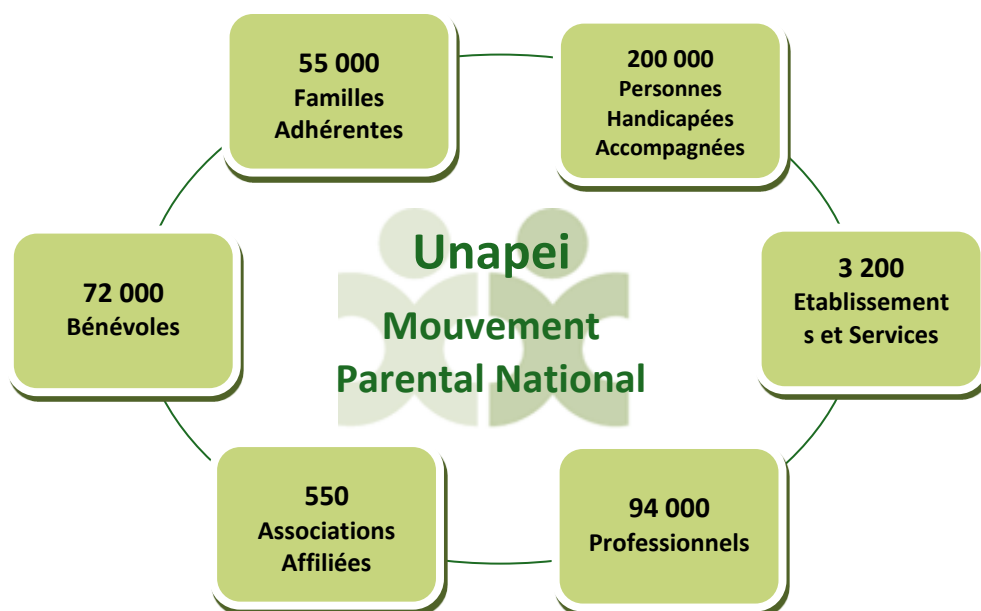
Afin d'être en cohérence avec notre fédération nationale l'Unapei, l'association change de nom en 2016 lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour devenir **l'Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis – Les Papillons Blancs d'Hénin – Carvin dite Apei – Les Papillons Blancs d'Hénin Carvin.**

LE MOUVEMENT PARENTAL

Au niveau national



L'Unapei, c'est l'une des premières fédérations d'associations de représentation et de défense des intérêts des personnes en situation de handicap et de leurs familles.



Missions :

- ✘ Actions de conseil et d'accompagnement
- ✘ Actions de lobbying et de représentation
- ✘ Promotion des capacités des personnes et défense de leurs intérêts

Au niveau régional



L'Urapei Nord-Pas de Calais, prochainement Hauts de France, est une union qui rassemble les 17 Apei, associations autonomes réparties sur l'ensemble des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Missions :

- ✘ Une mission de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs familles, déclinaison régionale du Mouvement Parental
- ✘ Une mission d'animation thématique

Au niveau départemental



L'Udapei est une union des 8 Apei, associations autonomes réparties sur l'ensemble du Département du Pas-de-Calais.

Missions :

- ✘ Une mission de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs familles, déclinaison départementale du Mouvement Parental
- ✘ Une mission de Tête de réseau des APEI du Pas-de-Calais auprès des pouvoirs publics
- ✘ Une mission d'animation fédérative et gestionnaire

NOS VALEURS

L'Apei s'inscrit pleinement dans la Charte des Droits et des Libertés de la personne accueillie issue de la loi de modernisation du secteur social et médico-social du 2 janvier 2002. En qualité de membre adhérent de l'Unapei, l'Apei – Les Papillons Blancs d'Hénin-Carvin fait siennes les valeurs de l'Unapei.

Plus particulièrement, l'association et ses membres s'appuient sur les valeurs suivantes :

HUMANISME

L'Apei est une association profondément humaniste. Elle fait preuve d'empathie, inscrit le respect de la personne, dans son action et privilégie l'écoute. Elle adopte une attitude bienveillante et promeut la bientraitance. Cette valeur se traduit par la recherche permanente de la qualité de vie des personnes en situation de handicap dans toutes ses composantes.

SOLIDARITÉ ET ESPRIT D'ENTRAIDE

L'Apei veille au souci de l'autre et à l'intérêt collectif. Elle est une association qui vient en aide aux familles et aux personnes en situation de handicap dans leurs rapports avec les différents interlocuteurs. Elle veille à la bonne orientation des personnes et de leurs familles en direction des acteurs compétents et désignés pour répondre à leurs attentes.

CITOYENNETÉ

L'Apei inscrit la notion de citoyenneté des personnes en situation de handicap au cœur de son action. L'association met tout en œuvre pour que la personne vive pleinement sa citoyenneté dans la mesure de ses capacités et de ses choix.

MILITANTISME

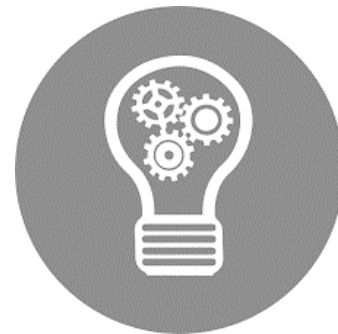
L'Apei a fait la preuve de son engagement. Elle promeut le militantisme et le respect des règles et décisions démocratiques associatives. Elle contribue également dans la mesure de ses moyens à influencer les orientations des politiques publiques locales, départementales, régionales et nationales. Cette dimension passe notamment par le soutien et l'implication dans l'action et la vie des Unions Départementale ou Régionale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis. Mais, elle passe surtout par l'organisation d'événements internes ou externes, avec les personnes en situation de handicap, dont le but vise à changer le regard des citoyens sur les personnes (riches de potentialités, capables d'initiative et d'une participation porteuse de richesses).



Nos MISSIONS

L'Association a pour objet les missions suivantes :

DÉFENDRE les intérêts moraux, matériels et financiers des personnes en situation de handicap.



APPORTER aux personnes en situation de handicap et à leurs familles l'appui moral et matériel dont elles ont besoin, développer entre elles un esprit d'entraide et de solidarité et les amener à participer activement à la vie associative.



PROMOUVOIR l'élaboration de réponses adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs familles, assurer la gestion des dispositifs et engager tout partenariat répondant à ces objectifs.

PROMOUVOIR l'image des personnes en situation de handicap et favoriser leur inclusion dans la société par le biais de tout moyen approprié.



LA FICHE D'IDENTITÉ ASSOCIATIVE

L'Apei – Les Papillons Blancs d'Hénin - Carvin est située à Hénin-Beaumont dans le département du Pas-de-Calais

Son territoire d'intervention couvre la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin à laquelle s'ajoutent 4 communes limitrophes : Quiéry-La-Motte, Izel-Les-Esquerchins, Billy-Montigny et Neuvireuil.

L'Apei – Les Papillons Blancs d'Hénin-Carvin fait partie des 8 Apei que regroupe l'Union Départementale Udapei du Pas-de-Calais. Elle est membre de l'Urapei et de l'Unapei.

L'Apei – Les Papillons Blancs d'Hénin - Carvin, c'est ...

Un Siège Social
12 Établissements et Services
Une Section des Usagers

- Siège social, IME, SESSAD, Foyer de Vie, Service Associatif Solidaire, UASA et SAVS à **Hénin-Beaumont**
- IME, SESSAD et Foyer d'Hébergement à **Carvin**
- ESAT, Section des Usagers à **Montigny-en-Gohelle**
- SAJ, FAM AJ, EA à **Courrières**

L'Apei – Les Papillons Blancs d'Hénin - Carvin est créatrice de richesses sur le plan local, des richesses porteuses d'une utilité sociale

- 650 places ou dispositifs pour 700 personnes en situation de handicap accueillies ou accompagnées
- Près de 200 familles adhérentes
- Une centaine de bénévoles permanents ou occasionnels
- 280 professionnels
- Un budget total de 21M€
- Des financeurs et acteurs locaux partenaires : le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France, la MDPH, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, la DIRRECTE...

NOS PRINCIPES D'ACTION

Dans le cadre du présent projet associatif, l'association exprime la manière dont elle entend mettre en œuvre ses actions et sa politique. C'est, ainsi, que l'association a défini des principes d'action dont elle entend assurer le respect dans le cadre de la déclinaison de ce projet.

✘ **BIENTRAITANCE** : Sur la base de la Charte de Bientraitance Associative adoptée par le Conseil d'Administration de l'association du 29 Novembre 2011, l'Apei vise à diffuser au sein de toutes ses structures un esprit et des pratiques donnant une priorité à la sécurité et au respect de la dignité des personnes co-actrices de leur parcours. Les attitudes respectueuses, la qualité du lien au quotidien sont des constantes pour l'action, interrogées en permanence au sein des établissements et services. La personne en situation de handicap doit bénéficier d'un accompagnement global, prenant en compte ses souhaits, son histoire, son environnement, ses habitudes de vie et son évolution s'inscrivant dans un parcours de vie évitant les ruptures.

✘ **QUALITÉ DE VIE** : L'Apei est une association soucieuse de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des personnes. Elle met en avant la notion d'accompagnement des personnes pour favoriser la meilleure qualité de vie possible pour chacun. Cela passe par l'épanouissement maximal de la personne en recherchant l'inclusion, le bien-être, et l'expression d'une vie affective. A ce titre, après des travaux transversaux de près de 2 ans, le Conseil d'Administration a adopté le 16/05/2017 une Charte pour la reconnaissance et l'accompagnement à la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, la personne a le droit de se voir proposer les méthodes les plus appropriées à ses besoins et les plus avancées eu égard à l'état des connaissances au moment de l'accompagnement lui permettant de développer la totalité de son potentiel.

✘ **AUTONOMIE, LIBRE-CHOIX ET DÉVELOPPEMENT** : Viser à rendre la personne la plus autonome possible en lui apprenant à faire et non faire à sa place est une finalité permanente. L'Apei cherche à créer les conditions pour que la personne en situation de handicap fasse des choix par elle-même, quand bien même, ces choix ne conviennent pas à tous. Il s'agit de favoriser au quotidien le fait que la personne en situation de handicap soit actrice de sa vie (mode de vie, type d'habitat, vie affective, respect des goûts...).

✘ **INCLUSION** : L'Apei est une association engagée sur le plan social pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. Déclinaison des valeurs associatives notamment de citoyenneté, l'inclusion ne doit pas pour autant se faire contre l'intérêt des personnes. Si l'Apei prône des formes d'inclusions plurielles, elle ne vise pas à s'engager dans une démarche tout azimut qui se ferait au détriment des personnes et de leur bien-être. De plus, l'inclusion dans la cité, dans la vie professionnelle est abordée sous sa forme tant collective qu'individuelle. Elle s'appuie sur la valorisation et le développement constant des capacités des personnes.

✘ **ADAPTATION ET ADAPTABILITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT** : L'Apei est une association engagée dans la mise en œuvre de prestations adaptées et adaptables pour les personnes en situation de handicap. La notion d'accompagnement prend le pas sur celle de prise en charge. Ajuster le plus possible l'accompagnement au projet de vie de la personne et rechercher des solutions optimales, c'est apporter la preuve de notre volonté d'aider les personnes, et ce, en s'appuyant sur des établissements et services qui s'adaptent aux besoins des personnes et non l'inverse.

- 
- ✘ **RESPONSABILITÉ ÉCLAIRÉE** : L'Apei est vigilante quant à la bonne gestion de ses fonds et des fonds publics qui lui sont confiés. Association citoyenne gestionnaire, l'Apei gère avec prudence, compétence, transparence, rigueur et efficacité. Son souci permanent de recherche, de diversité et de développement des compétences pour assurer la bonne gouvernance est au cœur de la ligne politique associative. La prise de décision se veut éclairée et se faisant en associant le militant bénévole pour garantir à l'Apei sa pérennité, se donner les moyens de continuer d'exister dans le futur et contribuer ainsi à rendre service aux personnes en situation de handicap et à leurs familles.
 - ✘ **ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE** : L'Apei s'engage avec la conscience de la dimension économique de ses activités et en assumant sa responsabilité de gestionnaire tout en soutenant son utilité sociale contribuant à l'économie locale à trois niveaux de responsabilités : celle d'un employeur sur le bassin de vie où elle agit, celle d'un consommateur de services ou de produits nécessaires à ses activités, celle de créateur ou contributeur de réseaux et de lien social.
 - ✘ **OUVERTURE ET INNOVATION** : L'Apei prône l'ouverture sur son environnement et le travail en réseau en lien et partenariats avec le secteur sanitaire, médico-social et social sur des sujets variés (dépendance, parentalité, accès aux soins, vieillissement, services à domicile...) ainsi qu'avec de nombreux acteurs publics et privés de l'action locale notamment dans les domaines du sport, de la culture et des loisirs. Elle s'intéresse à rechercher les modes d'accompagnement innovants et alternatifs.
 - ✘ **PRÉVENTION ET SANTÉ** : L'Apei s'engage, à travers toutes ses structures à prendre soin des personnes, en développant des partenariats et des actions de prévention sur le thème de l'accès à la santé des personnes en situation de handicap, dans une perspective de soin de soi et non uniquement dans la seule vision curative du soin.
 - ✘ **ÉCO-CITOYENNETÉ** : L'Apei s'engage à participer au développement durable, notamment dans le cadre de sa gestion et par son économie matérielle et énergétique. Elle vise à sensibiliser les personnes en situation de handicap par des actions citoyennes, et à encourager les pratiques professionnelles éco-citoyennes.
 - ✘ **NEUTRALITÉ** : L'Apei est une association apolitique, laïque et non discriminatoire. La neutralité guide et éclaire ses prises de décisions. Les valeurs associatives demeurent le repère principal de l'Apei, de ses membres et sympathisants ainsi que des professionnels y exerçant une activité.
 - ✘ **TRANSVERSALITÉ** : L'Apei apporte une attention particulière aux liens et à la communication entre les établissements et services gérés. La coopération, la circulation de l'information, la cohésion des équipes et le sentiment d'appartenance à une même association sont recherchés et promus dans les pratiques professionnelles. Elle s'inscrit également dans les réseaux nationaux, régionaux, départementaux et locaux afin de capitaliser et de partager les engagements militants et professionnels en faveur des personnes en situation de handicap et notamment par son affiliation à l'Unapei, à l'Urapei et à l'Udapei du Pas de Calais.

NOTRE ORGANISATION ASSOCIATIVE

L'Apei – Les Papillons Blancs d'Hénin-Carvin est une association loi 1901 organisée autour d'instances associatives que sont l'assemblée générale, le conseil d'administration et le bureau. Ces instances sont appuyées par des commissions spécifiques et des Conseils de la Vie Sociale.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Composée de tous les adhérents de l'association, elle valide au minimum une fois par an les activités et bilans financiers de l'Apei, ainsi que les orientations politiques et budgétaires pour l'année suivante. Elle élit les administrateurs formant le conseil d'administration qui décide des orientations politiques de l'association.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il prend les décisions relatives aux orientations de l'assemblée générale. Il élit le président de l'association, les autres membres du bureau et les responsables des commissions.

BUREAU

Il impulse et suit les projets, prépare les tenues du conseil d'administration. Il est force de propositions.



COMMISSIONS

Créées et composées par le Conseil d'Administration, les commissions se voient confier des missions spécifiques visant au développement des activités.

CONSEILS DE LA VIE SOCIALE

Ces instances de représentation, associant des personnes en situation de handicap, leurs familles, un administrateur, un professionnel et un représentant de la commune, ont pour missions de développer la participation des usagers dans la vie des établissements et services.



Nos COMMISSIONS

<p style="text-align: center;">COMITÉ DE RÉDACTION DU JOURNAL</p> <p>Responsable : 1 administrateur et 2 suppléants Participants : Directeur du Développement et de la Qualité, un salarié par secteur et des usagers Fréquence : 4 réunions par an Objectif : Élaboration et validation du journal associatif</p>	<p style="text-align: center;">COMMISSION ANIMATION</p> <p>Responsable : 1 administrateur Fréquence : Tous les mois Participants : Administrateurs, bénévoles, adhérents, usagers, invités Objectif : Favoriser des rencontres et échanges entre parents, entre bénévoles et organiser des manifestations, rencontres, collectes de fonds, sorties</p>
<p style="text-align: center;">COMMISSION FINANCIÈRE</p> <p>Responsable : Président de l'association Organisation : 1 commission financière associative Participants : Membres du bureau, administrateurs en ayant fait la demande, Directeur Général, Directeur du Développement et de la Qualité, Directeurs des ESMS, Responsable Administratif et Financier Fréquence : 3 fois /an Objectif : Informer et rendre compte aux administrateurs d'indicateurs d'activité, de ressources humaines et d'indicateurs financiers sur la vie associative et les ESMS</p>	<p style="text-align: center;">MANDATS ET REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES</p> <p>Mandataire : 1 administrateur ou 1 salarié selon les instances Instances recensées : CA et AG de l'Udapei / ATPC / Unapei / Urapei / Autres ... Fréquence : selon les instances Objectif : Réaliser une veille dans les instances, participer activement aux travaux, défendre les positionnements associatifs et y représenter l'association</p>
<p style="text-align: center;">COMMISSION TRAVAUX</p> <p>Responsable : 1 administrateur Participants : Président, Directeur Général, Directeur concerné Fréquence : autant que nécessaire Objectif : Analyser et étudier les dossiers d'aménagements et de construction gérés et envisagés par l'Apei</p>	<p style="text-align: center;">COMMISSION INNOVATION ET ACTION FAMILIALE</p> <p>Responsable : 1 ou 2 administrateur(s) Fréquence : en fonction des besoins Participants : administrateurs, Directeur Général, Directeur du Développement et de la Qualité, Directeur en fonction des sujets Objectif : Développer de nouveaux projets, des nouvelles propositions à destination des familles, mettre en place des actions pour susciter l'engagement de nouveaux parents dont les parents de jeunes enfants</p>
<p>COMITÉ DE PILOTAGE QUALITÉ - BIENTRAITANCE</p>	
<p>Responsable : Directeur Général Participants : 1 administrateur, Directeur du Développement et de la Qualité, Directeurs, RQHSE associatif Fréquence : 4 réunions par an Objectif : Coordination et organisation de la politique Qualité - Bienveillance, rôle d'observatoire, de ressources, de veille sur la thématique</p>	
<p>COMITÉS DE PILOTAGE SPÉCIFIQUES</p>	
<p>Créés et composés conjointement par le Président et le Directeur Général, des comités de pilotage se voient confier des missions spécifiques liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit à la vie militante et à l'actualité événementielle (ex : COPIL Handirock Festival, COPIL Handi catch) - soit à la vie gestionnaire au travers de thématique spécifique (ex : COPIL Vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap) 	
<p>CAFÉS - ECHANGES</p>	
<p>Des rencontres conviviales sont proposées aux familles qui le souhaitent. Elles ont pour objectif d'apporter des éléments de réponse à des questions spécifiques que se posent les familles, de partager des thématiques, d'éviter l'isolement, l'épuisement et de créer des liens entre les familles, de débattre, de partager les expériences, les vécus, les doutes de chacun... Ces rencontres ouvertes à toutes les familles et aux aidants familiaux sont animées par un binôme de professionnels.</p>	

UN SIÈGE SOCIAL, DES ÉTABLISSEMENTS ET STRUCTURES ASSOCIÉES

L'Apei – Les Papillons Blancs d'Hénin – Carvin gère des établissements et services médico-sociaux autorisés et financés par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France et/ou le Conseil Départemental du Pas-de-Calais qui proposent 650 places d'accompagnements et de prestations diversifiées. Elle organise ses structures en 4 Pôles :

Enfance / Habitat & Accompagnement / Travail Protégé / Habitat & Accueil de Jour

Elle gère également 2 structures associées :

L'Entreprise Adaptée et le Service Associatif Solidaire La Passerelle



Un Siège Social
Hénin Beaumont



Administration de l'association

Lien entre les adhérents et le Conseil d'Administration

Relais entre les instances départementales, régionales et nationales du Mouvement parental

Défense des intérêts des personnes en situation de handicap

Mise en œuvre et suivi du Projet Associatif Global

Animation, Pilotage, Coordination, Arbitrage, Gestion de Projets,

Développement, Qualité, Communication, Services supports

Interlocuteur des administrations

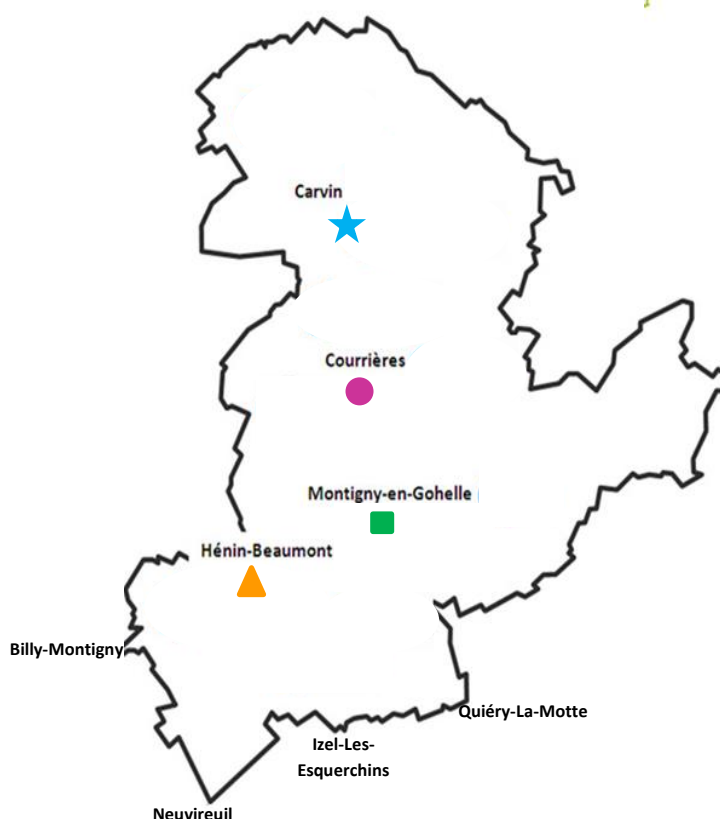
Travail en réseau, Partenariats

SUR LE TERRITOIRE D'HENIN-CARVIN :



Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin

- ★ IME du Carembault
SESSAD du Carembault
Foyer du Moulin
- SAJ Les Copains à Bord
FAM-AJ Les Copains à Bord
Entreprise Adaptée
- ESAT
- ▲ Siège Social
IME Louise Thuliez
SESSAD Louise Thuliez
Foyer de Vie du Bord des Eaux
Service Associatif La Passerelle
SAVS





PÔLE ENFANCE

IME du Carembault – Carvin
93 places

SESSAD du Carembault – Carvin
25 places

IME Louise Thuliez – Hénin-Beaumont
56 places

SESSAD Louise Thuliez – Hénin-Beaumont
12 places

PÔLE HABITAT ET ACCOMPAGNEMENT

Foyer du Moulin – Carvin
52 places (dont 3 temporaires et 12 places en UASA)

SAVS – Hénin-Beaumont
45 places



PÔLE HABITAT ET ACCUEIL DE JOUR

SAJ Les Copains à Bord – Courrières
39 places (dont 6 temporaires)

FAM AJ Les Copains à Bord – Courrières
6 places (dont 1 temporaire)

Foyer de Vie du Bord des Eaux – Hénin Beaumont
43 places (dont 3 temporaires)

Service Associatif La Passerelle – Hénin Beaumont
8 à 12 places d'accueil chaque jour

PÔLE TRAVAIL PROTÉGÉ

ESAT – Montigny en Gohelle
264 places

Entreprise Adaptée – Courrières
23 salariés



NOS ENGAGEMENTS D'ASSOCIATION

GESTIONNAIRE

L'Apei – Les Papillons Blancs d'Hénin-Carvin, en qualité d'association gestionnaire d'établissements et services médico-sociaux, affiche un positionnement clair sur les différentes politiques mises en œuvre.

BIENTRAITANCE ET QUALITÉ

L'Apei est engagée dans une volonté forte de promotion de la bientraitance et d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement auprès des personnes en situation de handicap et des organisations y concourant. Cette politique s'appuie sur des dispositifs de vigilance et de lutte contre toutes formes de violences et de maltraitements, ainsi que sur la promotion des bonnes pratiques issues du terrain et de l'expérience des professionnels.



A travers cette culture de la recherche permanente du progrès, l'association s'engage dans une véritable dynamique d'évaluation et d'évolution de ses pratiques professionnelles pour répondre aux besoins évolutifs des personnes qu'elle accompagne. Pour se faire, l'association s'appuie sur des plans de formation variés tout au long du parcours professionnel des salariés, construit une gestion des risques axée sur la prévention, s'appuie sur la pluriprofessionnalité et l'expérience des équipes ainsi que sur la transversalité entre les établissements et services, et veille sur le respect des droits des personnes et, notamment, sur la participation active de la personne à toutes les décisions qui la concerne ainsi qu'aux orientations associatives.

GESTION ET POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

L'Apei est une association respectueuse des professionnels qui y évoluent. Exigeante par le professionnalisme demandé à chacun des salariés, elle s'engage au quotidien à considérer chaque professionnel avec équité dans le respect des règles et du dialogue social. La politique des ressources humaines soutient la force de l'engagement des professionnels auprès des bénévoles.



Elle soutient la pluridisciplinarité : des compétences et des expertises, comme richesses au service de l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Elle donne un sens à l'engagement professionnel, comme source d'épanouissement et de réalisation. Elle soutient la transversalité comme priorité, promeut l'appartenance à une culture associative, à une identité associative également.

Elle vise le développement de nouvelles compétences pour répondre à l'évolution des besoins, notamment l'émergence de nouveaux métiers (réfèrent de parcours, chargé d'insertion, chargé d'inclusion...).

Elle entretient une posture de proactivité face aux enjeux de demain. Elle s'appuie sur la responsabilisation, le management : délégations claires et écrites, régulation des pratiques professionnelles, exigence de qualité, formulation d'objectifs. Elle promeut une culture de la mobilité interne dans une approche positive et s'engage à étudier la mise en place d'expériences innovantes de type « Vis ma vie professionnelle », les stages croisés internes. Elle favorise et poursuit le dialogue social, dans le respect des corps intermédiaires.

GESTION FINANCIÈRE

Tant pour rendre possible sa création, favoriser ensuite son développement ou la consolidation de ses activités, une association a besoin de ressources financières. Elles contribuent à la qualité des prestations rendues aux usagers et à la qualité des conditions de travail des salariés.



Dans le respect des principes de responsabilité et de gouvernance éclairée, l'Apei affiche une stratégie financière qui vise l'optimisation de ses moyens par une bonne gestion et une recherche permanente de nouvelles sources de financement. Elle s'engage en priorité à dédier les moyens dégagés à l'accompagnement des personnes et à leur encadrement dans des conditions d'accueil et de suivi de qualité.

Compte tenu de la raréfaction des financements publics, le recours au financement extérieur devient une nécessité pour faire coïncider les objectifs fixés de l'association et les ressources dont elle dispose.

COMMUNICATION

Dans le cadre de son ouverture à l'environnement, l'Apei développe une politique de communication dynamique et accessible afin de mieux faire connaître son action et mobiliser les énergies au service des personnes en situation de handicap. Elle s'appuie notamment sur les nouveaux outils de communication, s'engage à inclure tous les acteurs de l'association dans la destination de ses messages et à rendre accessible ses communications et publications aux personnes en situation de handicap.



CONFORMITÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Vigilante à la sécurité et au sentiment de sécurité de chaque personne en situation de handicap accompagnée, à la conformité de chaque structure aux règles de droit commun et aux bonnes pratiques du secteur, et garante du respect des normes de sécurité en vigueur, l'association s'inscrit dans une action qui apporte un cadre rassurant et sécurisant pour tous, personnes, professionnels et familles.



Cet engagement est une condition essentielle d'exercice de la mission de service public menée par les établissements et services gérés par l'association. Pour se faire, l'association met en place une démarche participative sur la gestion des risques qui facilite la coopération des professionnels autour d'objectifs partagés.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'Apei se veut être une association dynamique et innovante, s'engageant dans des pistes de réflexion et des recherches profitables aux personnes en situation de handicap. Elle s'engage à participer à tout projet concourant à faire évoluer positivement les propositions d'accompagnement des personnes.



Au-delà, l'association applique ce même dynamisme, ce même souci d'innovation et sa posture proactive sur tous les services supports au service du projet (qualité, ressources humaines, ressources financières, communication, système d'information, hygiène et sécurité) afin de veiller à toujours rester en capacité de relever les défis qui se présentent à elle.

NOS PRIORITÉS ET NOS OBJECTIFS

Par ce projet associatif, l'association a dégagé et traité des problématiques transversales qui trouvent des réponses concrètes sur le plan institutionnel et politique. Des axes de travail sont déclinés sous la forme d'un plan d'action qui sert à définir le message stratégique et la politique associative, et ce, pour une période de 5 ans. Il a été facilité par un sondage auprès des familles adhérentes ou non (plus de 60 familles ont apporté leurs idées soit presque 15 % de celles qui ont été sollicitées) et auprès des adultes en situation de handicap accompagnés dans nos structures (253 personnes ont répondu soit 56 % de celles qui ont été sollicitées).



Notre stratégie s'appuie sur une dynamique reconnue nous amenant à définir des priorités déclinées en objectifs ainsi qu'une communication ciblée et pertinente valorisant l'action de l'association. Dans cette approche par projet, un processus continu d'évaluation de l'atteinte des ambitions associatives est mis en place pour animer et enrichir le projet associatif global chaque année.

Définir nos priorités...
...et nos objectifs

Communiquer sur notre action...
...et notre projet

Évaluer et diffuser les résultats...
...de nos actions

5 PRIORITÉS ET 32 OBJECTIFS

✂ Pour notre Action et notre Vie associative

- Priorité 1 :** Développer la participation et la communication associative
- Priorité 2 :** Développer des services nouveaux au regard des besoins des familles
- Priorité 3 :** Développer des moyens en lien avec la place assumée dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire

✂ Pour nos Pôles d'activités

- Priorité 4 :** Continuer à développer des réponses ajustées aux besoins au sein des structures dans une logique d'accompagnement des parcours permettant une réponse accompagnée pour tous
- Priorité 5 :** Poursuivre la mise en œuvre de réponses aux besoins évolutifs des personnes en situation de handicap par la recherche permanente du progrès et de la qualité d'accompagnement

POUR NOTRE ACTION ET NOTRE VIE ASSOCIATIVE...

Priorité 1

Développer la participation et la communication associative

✖✖ *Développer les adhésions et la dynamique de participation :*

- **Objectif 1** : Communiquer et promouvoir l'adhésion des familles, des amis et des personnes en situation de handicap afin de conforter la représentativité et la pérennité de l'Association.
- **Objectif 2** : Faciliter et encourager l'ouverture du Conseil d'Administration à des administrateurs amis, accompagner les nouveaux administrateurs (parrainage, passage de relais, tutorat, mobilisation de compétences).

✖✖ *Communiquer sur l'action associative :*

- **Objectif 3** : S'appuyer sur les 60 événements du 60ème anniversaire de l'Apei d'Hénin-Carvin pour développer la communication associative, en impliquant les différents acteurs du territoire.
- **Objectif 4** : Dynamiser une politique de communication associative, offensive et pérenne, intégrant une stratégie d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication et des réseaux sociaux.

Priorité 2

Développer des services nouveaux au regard des besoins des familles

✖✖ *Informar les familles sur les actions de défense de leurs droits et de ceux des personnes en situation de handicap :*

- **Objectif 5** : Valoriser les actions engagées en lien avec l'Udapei, l'Urapei et l'Unapei sur la défense des droits des personnes en communiquant régulièrement à l'interne comme à l'externe

✖✖ *Développer des services aux familles :*

- **Objectif 6** : Diffuser régulièrement de l'information aux familles au travers, d'une part, d'un service d'information innovant, mobile et accessible et, d'autre part, de la mise à disposition d'une base de données, l'Handi-Répertoire, comprenant les coordonnées de services labellisés par l'Association (handi-sitting, structures de loisirs, culturelles, sportives, ...).
- **Objectif 7** : Développer de nouvelles actions (lieu d'échange, guidance) en faveur de parents de jeunes enfants accueillis ou en recherche de solutions.
- **Objectif 8** : Développer des propositions de proximité et de soutien envers les fratries
- **Objectif 9** : Poursuivre et étendre des actions de type Cafés-Échanges sur tous les Pôles, entre Pôles, sur tout le territoire d'Hénin-Carvin.
- **Objectif 10** : Développer des actions d'aide à la parentalité, soit au sein de l'association, soit au travers des réseaux extérieurs d'aide aux aidants.
- **Objectif 11** : S'inscrire comme ressource mobilisable (pour des actions de sensibilisation, des relais en accompagnement) pour des praticiens ou services intervenant lors de l'annonce du handicap.

Priorité 3

Développer des moyens en lien avec la place assumée dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire

S'inscrire dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire :

- **Objectif 12 :** Positionner et promouvoir, par sa présence dans les réseaux de l'Économie Sociale et Solidaire, l'action médico-sociale de l'Association, sa place d'employeur significatif, son action économique sur le territoire.

Diversifier nos sources de financement :

- **Objectif 13 :** Diversifier nos modes de financement favorisant l'innovation, en mobilisant si nécessaire, des moyens et des professionnels spécialisés.



POUR NOS PÔLES D'ACTIVITÉS...

Priorité 4

Continuer à développer des réponses ajustées aux besoins au sein des structures dans une logique d'accompagnement des parcours permettant une réponse accompagnée pour tous

✂ *Favoriser l'émergence de réponses globales et pérennes et, mener des actions de lobbying sur les besoins non satisfaits :*

- **Objectif 14** : Être partie prenante de la démarche « une Réponse Accompagnée Pour Tous » en étant force de proposition.
- **Objectif 15** : Instaurer une cellule de veille, en lien avec le COmité de PIlotage Qualité-Bienveillance, sur les personnes en attente de solution d'accompagnement
- **Objectif 16** : Interpeller régulièrement les élus du secteur sur les listes d'attente et communiquer régulièrement sur la question des places manquantes.

✂ *Soutenir une recombinaison de notre offre :*

- **Objectif 17** : Favoriser la transversalité et le partage de savoir-faire pour favoriser l'adaptation aux évolutions du public, pour garantir la continuité des parcours, pour mobiliser les compétences en réponses aux besoins.
- **Objectif 18** : Soutenir une recombinaison de l'offre sur le secteur Adultes

✂ *Créer un SAMSAH :*

- **Objectif 19** : Faire aboutir le projet de SAMSAH en vue de créer un Service d'Accompagnement en Milieu Ouvert, un SAMO (regroupant SAVS et SAMSAH).



Priorité 5

Poursuivre la mise en œuvre de réponses aux besoins évolutifs des personnes en situation de handicap par la recherche permanente du progrès et de la qualité d'accompagnement

✘✘ Améliorer le bâti dans les structures d'accueil et d'accompagnement :

- **Objectif 20** : Incrire la poursuite des travaux de rénovation du bâti des établissements et services dans les plans pluriannuels d'investissement et le futur CPOM.

✘✘ Développer l'accès à la santé des personnes en situation de handicap :

- **Objectif 21** : Poursuivre le développement et mutualiser, entre établissements et services, les inscriptions dans des réseaux de soins et les partenariats conventionnés ou non.
- **Objectif 22** : Sensibiliser les personnes en situation de handicap et leurs familles à l'éducation thérapeutique du patient ou à l'éducation à la santé, favorisant leur autonomie et l'accès au soin, en s'appuyant sur des actions et outils de prévention, d'information de communication.

✘✘ Accompagner vers l'inclusion :

- **Objectif 23** : Innover, imaginer et oser en matière d'inclusion sociale, culturelle, scolaire et professionnelle.
- **Objectif 24** : Développer et favoriser tous les dispositifs permettant de garantir les projets de vie vers l'inclusion.

✘✘ Développer l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication :

- **Objectif 25** : Multiplier les modes de formation, y compris en e-Learning, des personnes en situation de handicap, à l'usage plus large encore des nouvelles technologies de l'information et de la communication - NTIC.
- **Objectif 26** : Développer, dans les structures, l'accès aux NTIC et aux outils en domotique.

✘✘ Accompagner la capacité d'autodétermination des personnes :

- **Objectif 27** : Soutenir davantage encore la culture de l'écoute chez les professionnels. Favoriser le recueil de la parole de l'utilisateur (enfant et adulte).
- **Objectif 28** : Poursuivre le soutien de l'association envers la Section des Usagers dans la mise en œuvre de leurs projets.

✘✘ Poursuivre l'adaptation à la diversité des besoins et des divers profils de personnes accompagnées :

- **Objectif 29** : Développer la formation des professionnels sur la prise en compte des besoins, sur l'adaptation des pratiques et sur la personnalisation des projets d'accompagnement.
- **Objectif 30** : Définir, en fonction des politiques publiques, la stratégie d'évolution de l'EA et la mettre en œuvre.
- **Objectif 31** : Préparer l'accueil dans le secteur adulte des personnes présentant des Troubles du Spectre Autistique
- **Objectif 32** : Favoriser, en accord avec les autorités de tarification, la souplesse dans les modes d'accompagnement pour pouvoir répondre aux besoins des personnes.

MODALITÉS D'ÉLABORATION DU PROJET

Ce projet a été réalisé avec le concours *des administrateurs, bénévoles, professionnels et représentants de la Section des Usagers* de l'Apei en 2016-2017, ainsi qu'*avec le concours des familles et des personnes adultes en situation de handicap*.



Les principes suivants ont prévalu à la rédaction de ce projet :

- ✿ **La concertation** : moment crucial de la vie associative, la révision du projet associatif a associé le plus d'acteurs possibles : familles, administrateurs, personnes en situation de handicap et professionnels. Deux enquêtes ont été menées, l'une auprès des adultes en situation de handicap accueillis dans les établissements et services, l'autre auprès de l'ensemble des familles. Les professionnels cadres de l'association ont été associés aux travaux, notamment ceux concernant les priorités et les objectifs des 5 années à venir afin que le projet soit le plus possible en prise directe avec les réalités du terrain.
- ✿ **La continuité** : la révision du projet associatif a été l'occasion de porter nos valeurs et notre vision permettant à l'association d'évoluer sans renier son ADN : une association parentale.

Ce projet a été réalisé avec la collaboration du **Cabinet ProEthique Conseil**.



QUELQUES REPÈRES CHRONOLOGIQUES

Les Présidences de l'Apei Les Papillons Blancs d'Hénin-Carvin

1959 : M. BECU

1963 : M. ARMAND

1970 : M. LAFON

1975 : M. DOUCHY

1978 : M. FOURDRINIER

1981 : M. JOUGLET

1985 : M. RUFFIN

1996 : M. CARLIER

HISTORIQUE ASSOCIATIF...

Dans les années 50...



1959 : Création à Hénin-Liétard de l'Association Familiale de Défense et de Protection de l'Enfance Déficiente

Dans les années 60...



1960 : Ouverture d'un centre éducatif à Hénin-Liétard

1967 : Ouverture de l'Institut Médico-Pédagogique (IMP) «Louise Thuliez» à Hénin-Beaumont qui permet d'accueillir des enfants déficients mentaux

Dans les années 70...



1972 : Modification du nom de l'association qui devient Association des Parents d'Enfants Inadaptés d'Hénin-Carvin et Environs « Papillons Blancs »

1972 : Ouverture de l'Institut Médico-Pédagogique à Carvin

1973 : Création d'un Institut Médico-Professionnel à Montigny-en-Gohelle

1975 : Ouverture d'un Centre d'Aide par le Travail à Montigny-en-Gohelle

Dans les années 80...



1981 : Ouverture d'un Foyer «appartement» à Oignies

1982 : Transfert et ouverture d'un Foyer d'hébergement à Hénin-Beaumont devenu ensuite Service d'Apprentissage à l'Autonomie (SAA)

1984 : Ouverture du Foyer du Moulin à Carvin

Dans les années 90...



1990 : Ouverture d'un Foyer en structures éclatées composé du Foyer du Moulin à Carvin, du Foyer Darcy à Hénin-Beaumont, du Foyer tremplin le Ponchelet à Hénin-Beaumont

1990 : Ouverture du Service d'Accompagnement et de Suite (SAS)

1992 : Ouverture de l'Atelier Protégé à Harnes

1992 : Création du service d'accueil associatif VIADUC

1993 : Ouverture du Centre d'Aide par le Travail de Courrières

1994 : Ouverture de l'Atelier Occupationnel Thérapeutique à Courrières

1996 : Fermeture du service VIADUC

1998 : Réouverture du service VIADUC

Dans les années 2000...

- 2005** : Transfert du Foyer DARCY vers le Foyer du Moulin
- 2005** : Création de l'IME du Carembault par fusion des IME de Carvin et de Montigny en Gohelle
- 2006** : Création d'un Service d'Accueil Temporaire de Jour (SATJ), anciennement VIADUC
- 2006** : Ouverture du Foyer de Vie du Bord des Eaux à Hénin-Beaumont
- 2008** : Signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour la période 2008-2012 avec les services de la DDASS (ARS depuis 2010), du Conseil Général et de la CRAM
- 2008** : Fusion des ESAT de Montigny en Gohelle et de Courrières devenant l'ESAT de Montigny-Courrières
- 2008** : Ouverture de l'IME du Carembault par fusion de l'IME de Carvin et l'IMPro de Montigny-en-Gohelle
- 2008** : Fusion du Foyer du Moulin et du Foyer Darcy d'Hénin-Beaumont sur le site du Foyer du Moulin
- 2008** : Création d'un SESSAD à Hénin-Beaumont
- 2009** : Ouverture du SAVS d'Hénin-Beaumont par transformation du SAS

À partir de 2010...

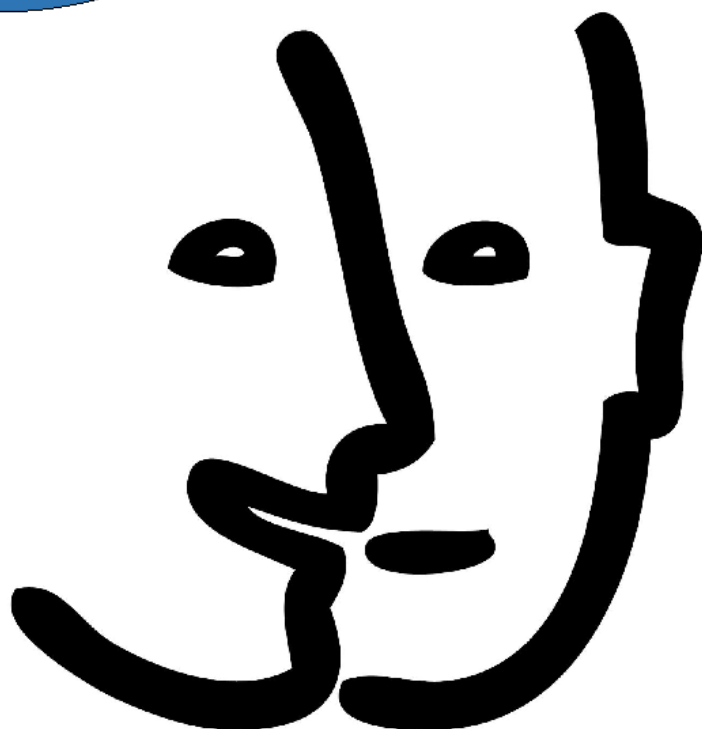
- 2010** : Ouverture du SESSAD Louise Thuliez à Hénin-Beaumont
- 2011** : Ecriture du 1er véritable projet associatif global de l'association pour la période 2012 - 2016
- 2012** : Fusion administrative du SAA devenu UASA avec le Foyer d'Hébergement du Moulin de CARVIN
- 2012** : Ouverture du Pôle TED-Autismes de l'IME Louise THULIEZ d'Hénin Beaumont
- 2013** : Fermeture du site de Courrières de l'ESAT et rapatriement sur le site de Montigny-en-Gohelle
- 2013** : Signature du CPOM avec l'ARS et le Conseil Départemental pour le période 2013-2017
- 2013** : Organisation du 1er Handi rock Festival
- 2013** : Ouverture du SESSAD du Carembault à CARVIN
- 2015** : Transformation de l'AOT en Service d'Accueil de Jour à COURRIERES et extension de 24 places
- 2015** : Création du FAM-AJ de COURRIERES par transformation du SATJ
- 2015** : Recomposition de l'offre du Pôle Enfance et Adolescence avec un nouvel agrément pour chaque IME et chaque SESSAD
- 2016** : Modification des statuts pour une modernisation et une mise en adéquation avec les statuts rénovés de l'Unapei
- 2016** : Ouverture du Service Associatif Solidaire La Passerelle à HENIN BEAUMONT
- 2016** : Organisation du 1er Gala de Catch

GLOSSAIRE

- AG** : Assemblée Générale
- AOT** : Atelier Occupationnel Thérapeutique
- ATPC** : Association Tutélaire du Pas-de-Calais
- ARS** : Agence Régionale de Santé
- CA** : Conseil d'Administration
- CAT** : Centre d'Aide par le Travail (désormais devenu ESAT)
- CPOM** : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
- CU** : Conseil d'Unité
- CVS** : Conseils de la Vie Sociale
- DDASS** : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (désormais l'ARS se substitue aux services de la DDASS)
- DIRRECTE** : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- DG** : Direction Générale
- EA** : Entreprise Adaptée
- e-learning** : apprentissage en ligne
- ESAT** : établissement et Service d'Aide par le Travail
- ESMS** : établissements Sociaux et Médico-Sociaux
- FAM-AJ** : Foyer d'Accueil Médicalisé – Accueil de Jour
- FDV** : Foyer De Vie
- FH** : Foyer d'Hébergement
- IME** : Institut Médico-Educatif
- IMP** : Institut Médico-Pédagogique
- IMPro** : Institut Médico-Professionnel
- MAS** : Maison d'Accueil Spécialisée
- NTIC** : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
- PRS** : Projet Régional de Santé
- SAA** : Service d'Apprentissage à l'Autonomie
- SAP** : Services à la Personne
- SAS** : Service d'Accompagnement et de Suite
- SAJ** : Service d'Accueil de Jour
- SATJ** : Service d'Accueil Temporaire de Jour
- SAMO** : Service d'Accompagnement en Milieu Ouvert
- SAMSAH** : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
- SAVS** : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- SESSAD** : Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile
- SU** : Section des Usagers
- TED** : Troubles Envahissants du Développement
- TSA** : Troubles du Spectre Autistique
- Udapei** : Union Départementale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis
- Unapei** : Union Nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis
- Urapei** : Union Régionale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis



NOS DIFFÉRENCES...



...NOTRE RICHESSE

